

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
ET DE LA JUSTICE

DECRET N° 87/271 du 5/6/87

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

portant inscription au tableau
d'avancement au titre de l'année 1986,
des Ingénieurs Statisticiens Econo-
mistes des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Techniques
(Statistique). entête = ONKA Felix

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ÉTAT

(/ISAS :

LE PREMIER MINISTRE,

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7-12-84, portant ratification de
l'ordonnance n° 019/84 du 23-8-1984, portant modification de certaines
dispositions de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62, portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58, fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/130/MF du 9-5-62, fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/197/FP du 5-7-62, fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3-2-62, portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 63/410 du 12-12-63, portant statut commun
des cadres du personnel technique des services de la Statistique ;
(/u le Décret n° 65/170 du 25-6-65, réglementant l'avance-
ment des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 74/470 du 31-12-74, abrogeant et remplaçant
les dispositions du Décret 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du
Congo ;
(/u le Décret n° 62/198/FP du 5-7-62, relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A I ;
(/u le Décret n° 84/856 du 8-8-84, portant nomination du
Premier Ministre ;
(/u le Décret n° 86/1172 du 10-12-86, portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 86/1173 du 10-12-86, portant organisation
des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 85/250 du 05-3-85, déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et
révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u le Décret n° 86/877 du 13-7-86, sur la prise d'effet des
avancements et reclassements ;
(/u le procès-verbal de la commission administrative
paritaire d'avancement du 3 Septembre 1986, réunie à Brazzaville.

D.G.B.

D.C.F.

SECRET

Handwritten signature

Handwritten mark

Art. 1er : Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1986 les Ingénieurs Statisticiens Economistes des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Statistique) dont les noms et prénoms suivent

Pour le 3è échelon

A 2 ans

- ONKA (Félix) CNSEE/BZV
- POUKOUTA (Victor Prosper) CNSEE/BZV

Pour le 4è échelon

A 2 ans

- BAMBI (Gérald) Mini-Défense
- BITEMO Michel CNSEE/BZV
- NGOMA Joseph CNSEE/BZV
- MAYOÛYA (André) UDEAC

Pour le 5è échelon

A 2 ans

- MANQUANA (Simon) Mini-Mines et Energie
- NZENZEKE Georges S.G.P

Pour le 6è échelon

A 2 ans

- DIABATANTOU (Dieudonné) S.C.P.

Pour le 7è échelon

A 2 ans

- KOUZOUNGOU (Ferdinand) Mini-Finances

Pour le 9è échelon

A 2 ans

- MATETA ADAMO (Luc Daniel) DG Industrie

Large handwritten signature

.../...

Messing

AS

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 5 JUNE 1987

Par le Premier Ministre,
Le Garde des Sceaux
Ministre du Travail, de la Sécurité
Sociale et de la Justice,

Dieudonné Kimbembe

Commandant Dieudonné KIMBEMBE

Ange Edouard POUNGUI

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGFP/DGPCE..... 2
- DGB..... 2
- DCF..... 2
- MPE..... 2
- DOSSIER CNSEE..... 33
- DOSSIER DGFP..... 33
- INTERESSES..... 11
- BST/DGFP..... 2
- SGG/BC..... 2/90

[Handwritten signature]